



UN PSEUDO DIALOGUE SOCIAL ?

Depuis le mois de Mars de nombreuses réunions de négociations ont eu lieu entre vos syndicats (UNSA et CGT) et l'employeur sur les thèmes suivants : égalité H/F, contrat de génération, les réunions d'informations syndicales, l'intéressement et la participation. Voici un bref récapitulatif des avancées contenues dans les différents accords signés par les 2 syndicats :

Egalité H/F :

- La mise en place du chèque emploi service d'un montant de 120€ pour tous les salariés ayant un enfant de - de 14 ans à charge.

Notre revendication initiale d'un chèque emploi service 300€ pour tous les salariés et non uniquement pour les parents ainsi que l'octroi de jours enfants malade n'ont pas vu le jour. Le contenu de cet accord ne bouleversera pas la situation actuelle qui voit les femmes être moins rémunéré que les hommes à tous les niveaux de l'Entreprise. Les revendications portées par la CGT pendant les NAO avec notamment de fortes réévaluations des grilles finitions, contrôle qualité et une augmentation générale des salaires plutôt que des primes discrétionnaires et des augmentations individuelles ne sont pas d'actualité pour la direction. Ces propositions restent à notre sens les meilleurs moyens de combattre la discrimination salariale subie par les femmes.

Réunions d'informations syndicales :

Après un 1 an de bataille entre la CGT et la direction sur les modalités d'organisation des réunions d'information, le dispositif suivant a été arrêté :

- 3 sessions par an au 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestre soit un total de 18 réunions dans l'année.
- Les réunions des 2 syndicats auront lieu simultanément, ce sera à vous de choisir quel syndicat vous voulez écouter.
- Les réunions auront lieu dans les sas de la chambre forte 3.
- Elles se dérouleront sur le temps de travail. La réunion de la CGT sera donc elle aussi rémunéré.
- Les horaires des réunions seront les suivants : Matin (13h00-13h30) Après-Midi (13h30-14h00) Nuit (21h00-21h30) Week-End (16h00-17h30).
- Les personnes qui souhaitent assister aux réunions doivent prévenir leur maîtrise 24h avant.

Ces réunions d'informations syndicales sont maintenant un droit. Nous invitons l'ensemble du personnel à le faire valoir sans hésitation en assistant massivement à ces réunions.

Contrat de génération :

Né sous la présidence de François Hollande, le contrat de génération est censé favoriser l'insertion des jeunes (-30 ans) et le maintien des seniors (+de 50 ans) au travail. Cet accord permet :

- la mise en place d'un binôme de transfert de compétence entre un futur retraité et un salarié. Le binôme sera choisi par la direction. Le futur retraité pour son effort de formation percevra une prime de 106€/ par mois de formation dispensés.
- L'organisation de 2 réunions d'informations sur la retraite par an pour les personnes ayant 58 ans ou plus.
- Engagement de l'entreprise à accorder 2 demandes de retraite progressive par an.

Intéressement et participation :

Les objectifs de négociation de ces 2 accords étaient différents. Le but de la renégociation de la participation était le retour au même seuil de déclenchement de la prime que 2012 soit 4.7 millions de bénéficiaires au lieu des 6.7 millions de bénéficiaires exigés actuellement. La demande des 2 syndicats a été entendue. L'avenant signé remplit selon nous cet objectif.

En parallèle, des négociations sur l'intéressement se sont tenues. Pour tout dire nous ne sautons pas de joie vis-à-vis du contenu de l'accord. Nous avons durant cette négociation tenté de revoir ce qui était pour nous l'essentiel : le montant et la suppression du plafonnement. Véto, de la direction, « l'intéressement n'est pas fait pour donner de l'argent aux salariés » ou encore « quand on aura atteint les 500€, on pourra rediscuter du montant ». Pour nous, cet accord n'est pas équitable et permet à l'entreprise d'engranger 95% des profits liés à nos efforts. Malgré nos fortes réticences et le cadre très limité de négociation, nous avons choisi de suivre l'avis de nos syndiqués qui était majoritairement favorable à une signature. La signature de la CGT est une signature par dépit. Nous agissons pour que les gains de productivité exigés par la boîte se transforment en avantage acquis.

Quelques avancées obtenues par votre syndicat CGT :

Depuis quelques années, l'organisation des ponts est problématique en impression. Nous refusons le système proposé par la direction du vendredi soir contre une pose de jour de congé. Ce principe est pour nous inacceptable. Si on poussait la logique jusqu'au bout, les salariés devraient alors travailler 25 jours supplémentaires pour rattraper la production perdue ? Nous estimons aujourd'hui et après des années de tentatives de négociation, qu'aucun terrain d'entente n'est envisageable.

Depuis 2015, nous avons constaté que l'Entreprise ne respectait pas le chômage du 1^{er} Mai (article L3133-5 et L3133-6 du code du travail) pour plusieurs raisons. Le travail de nuit qui est à cheval sur 2 journées entraînait certaines années des heures travaillées ce jour- là sans compensation supplémentaire comme prévu dans l'article 3133-6 du code du travail. Face aux sanctions pénales encourues en cas d'infraction et ne faisant pas partie des entreprises bénéficiant d'une dérogation lui donnant le droit de faire tourner l'usine, le travail a été stoppé le 30 Avril à 0h00. Nous posons la question du 1^{er} Mai 2018 qui tombe un Mardi et appelons de nos vœux à la sanctuarisation du principe (à savoir arrêt de la production à 0h00 le 1^{er} Mai et reprise le 2 Mai à 20h30 ou 21h30 pour les équipes de nuit) dans notre accord sur le temps de travail.

Malgré la reprise des discussions et la conclusion de 5 accords entre les syndicats et la direction, nous nous ne permettrons pas dire que ces accords combler nos exigences. Ce n'est pas pour nous, un dialogue social retrouvé mais bien un pseudo dialogue social ou nos revendications n'existent pas, seul compte la logique financière de l'Entreprise. Nos objectifs principaux restent les mêmes et c'est sur ces derniers que nous exigeons de réelles négociations :

- **Augmentations de salaires pour toutes et pour tous.**
- **Augmentations de tous les minimas salariaux**
- **Prise en charge des 3 jours de carence**
- **Reconnaissance de la pénibilité**

Solidarité financière pour les grévistes.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le syndicat CGT du livre de Rennes, la section des retraités du livre de Rennes et le syndicat CGT de Ouest France pour leur contribution financière à notre caisse de solidarité. Après réunion en assemblée générale de notre syndicat, il a été décidé la redistribution de la somme de 2300€ selon les modalités suivantes :

- Les bénéficiaires sont ceux qui n'ont pas pu neutraliser leurs jours de grèves avec des RC ou des jours de congés. Nous avons identifié 46 personnes.
- L'indemnité s'élève à 12,50 € par jour de grève.

Nous passerons prochainement dans les différents services afin de remettre l'argent aux bénéficiaires.

Préparons-nous contre les ordonnances de Macron !

La réforme qui nous est proposé est dans la même lignée que la loi El Khomri : le plafonnement des indemnités prudhommales en cas de licenciement abusif, le regroupement des DP/CE et CHSCT en une seule et même instance, la mise à mort des conventions collectives, fin du cdi. Ces mesures méritent des millions de manifestants !

La CGT Oberthur Fiduciaire

Contact : cgtoberthur@gmail.com

Facebook : La CGT Oberthur Fiduciaire

Tract réalisé grâce aux cotisations des syndiqués